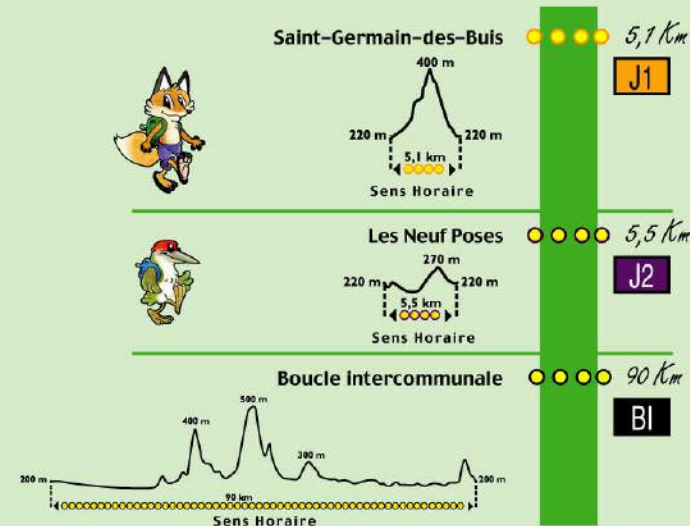
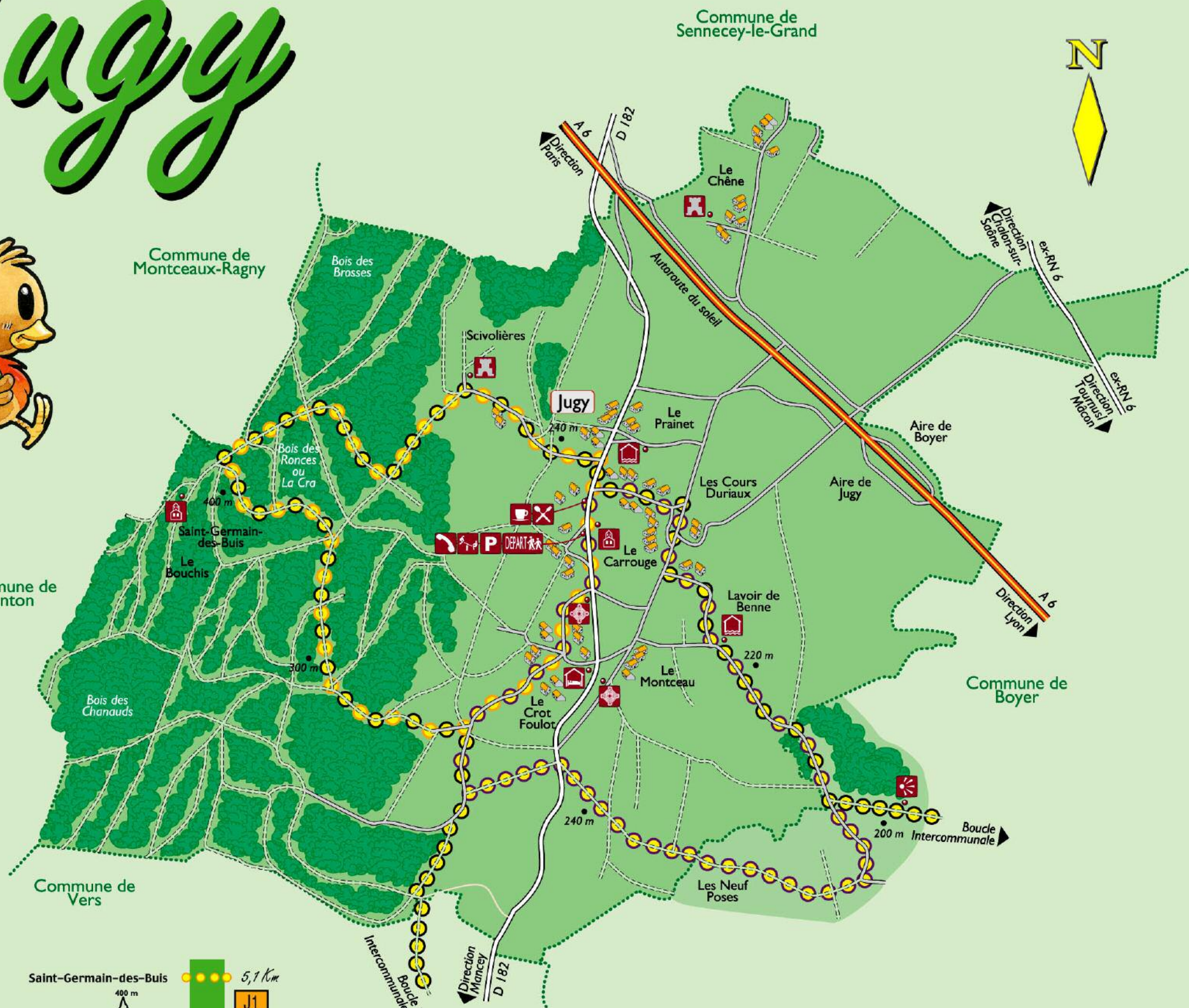


Randonnées

Balades entre Saône et Grosne



Jugy



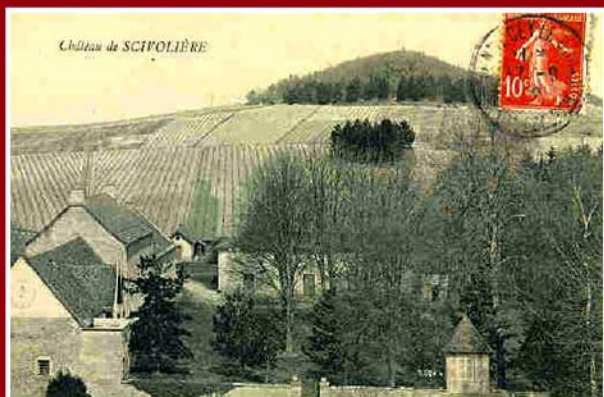
Légende	
	Autoroute
	Route départementale
	Route goudronnée
	Voie carrossable
	Chemin et sentier
	Limite de commune
	Cours d'eau
	Bois
	Parking
	Monument
	Lavoir
	Gîte / Chambre d'hôte
	Eglise
	Restaurant
	Jeux pour enfants
	Bar/Café
	Téléphone
	Chalet privé

A DECOUVRIR

PLEIN CHAMP

Après la traversée d'une partie du village, le circuit J2 amène le promeneur en plein décor champêtre avec un très beau panorama sur la plaine de la Saône, l'A6 et la RN6.

Balade jusqu'à l'entrée du village de Boyer au lieu-dit les Neuf Poses : la longueur des parcelles demandait au moins "neuf poses" au paysan qui les cultivait.



PAR MONTS ET PAR VAUX



Après sa partie basse le circuit J1 nous fait gravir, dans la forêt communale, le flan Est des derniers contreforts du Massif Central, jusqu'à Saint-Germain-des-Buis, ancien village que les habitants quittèrent, fuyant la peste vers 1750, pour l'actuel pays de Jugy.

Les ruines de l'ancienne église sont encore visibles. Cet itinéraire côtoie le château de Scivolières à l'arrière duquel on devine, sur un tertre naturel, l'ancien fort romain (Tumulus du Peu) dominant la vallée de la Saône.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures.

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard ! Refermez les barrières rencontrées sur les parcours.

Le randonneur doit respecter :

- les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois.
- En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés.
- le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),
- le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet,
- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...),
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnées.



Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.

